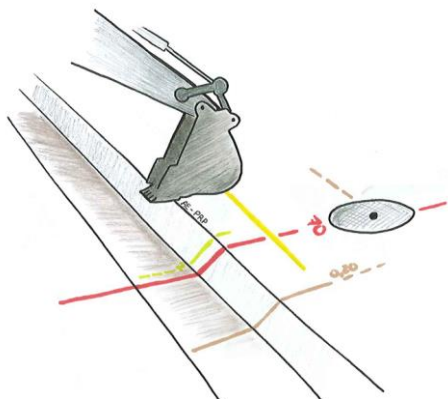


PREPARATION A L'AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR)

- NIVEAU « ENCADRANT » -

PRO-291.21-01

Fiche-programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



Public visé

Personnes assurant l'encadrement des travaux sous la direction de l'exécutant, et devant être titulaires d'une AIPR pour pouvoir travailler sur ou à proximité de réseaux (généralement enterrés).

L'AIPR est l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux. Elle est obligatoire au 01/01/18 pour une ou plusieurs personnes par équipe sur le chantier, et en particulier pour les conducteurs d'engins, dans le BTP ou les secteurs connexes.

Prérequis

Aucun

Type d'action

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

Codes de formation

Formacode : 22070 – Canalisation réseau extérieur

NSF : 231 – Mines et carrières, génie civil, topographie

Textes officiels se rapportant à l'action de formation

- Sécurité des réseaux : Articles R554-1 et suivants du code de l'environnement
- Arrêté du 15 février 2012
- Formation à la sécurité et évaluation du travailleur : Articles L4121-4, L4141-2, R414-13 et 14 du code du travail

Durée

- 14 heures (2 jours)
- Une formation sur une journée est possible pour les personnes très expérimentées en matière de réseaux, ou celles qui ont déjà détenu une AIPR. Toutefois, la formation complète de deux jours est vivement recommandée afin de ne pas se trouver en difficulté lors du passage du QCM officiel en ligne
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 50 % du temps de formation

Périodicité

Renouvellement tous les 5 ans

Nombre de participants par groupe

12 personnes maximum

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation (à valider avec l'organisme).
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Moyens techniques

Equipements à fournir obligatoirement :

- ↳ Installations et zones de marquages-piquetages représentatives de tous les types de réseaux
- ↳ Salle unique équipée d'un poste informatique par stagiaire, tous connectés à Internet

Le QCM permettant de recevoir l'attestation de compétence doit être réalisé par un centre d'examen reconnu par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Si l'entreprise ne peut mettre à disposition les conditions matérielles requises, la formation pratique peut être effectuée dans un « chantier école ».

Moyens d'évaluation

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Objectif de la formation

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de faire appliquer les mesures de prévention définies en amont, et de veiller à la sécurité du chantier, lors des interventions à proximité des réseaux.

Programme détaillé de la formation

- Enseignements théoriques niveau « Encadrant »
 - ↳ Rôle, mission et responsabilités de son niveau
 - ↳ Types et terminologie des réseaux aériens et souterrains
 - ↳ Prescriptions de l'arrêté de référence et du code de l'environnement
 - ↳ Vérification et exploitation des réponses aux DT-DICT

- ↳ Lecture de plans : situation des réseaux et de leur fuseaux d'imprécision
- ↳ Utilisation des moyens de protection collective et individuelle, et les faire utiliser
- ↳ AIPR du personnel mis à disposition
- ↳ Adéquation entre les besoins et le matériel à disposition
- ↳ Identification des situations dangereuses ou inattendues
- ↳ Règles d'arrêt de chantier
- ↳ Accès aux ouvrages de sécurité
- ↳ Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- ↳ Préparation des relevés topographiques de réseaux

■ Enseignements théoriques niveau « Opérateur » inclus

- ↳ Rôle, mission et responsabilités de son niveau
- ↳ Principaux types de réseaux souterrains et aériens
- ↳ Risques afférents aux réseaux :
 - Selon les caractéristiques des énergies
 - Liés aux atteintes aux réseaux existants
- ↳ Utilisation des moyens de protection collective et individuelle
- ↳ Compréhension et respect :
 - De son environnement
 - Des marquages-piquetages
 - Des signes avertisseurs et indicateurs
 - Des moyens de repérage
 - Du terrain
- ↳ Identification des situations dangereuses ou inattendues
- ↳ Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée
- ↳ Maintien de l'intégrité et du tracé des réseaux existants
- ↳ Recommandations en cas d'incident ou d'accident
- ↳ Règle des « Quatre A »

■ Enseignements pratiques

- ↳ Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail
- ↳ Analyses de risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur
- ↳ Reconnaissance des matériels en lien avec les réseaux

■ Evaluations

- ↳ QCM en ligne encadré par l'Etat

■ Bilan de la formation

Tarif

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter